VERSAILLES

Adjoint du patrimoine en bibliothèque de quartier H/F

Adjoint territorial du patrimoine

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-522

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée	Service concerné	Catégorie du poste
AFFAIRES CULTURELLES	BIBLIOTHEQUE BERNARD DE JUSSIEU B11	C

Poste ouvert aux	Type de poste
Contractuels et Titulaires	Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Accueil et renseignement du public. Prêts, retours, réservations.

- Gestion des collections jeunesse et ado (acquisitions, catalogage, exemplarisation, équipement, suivi du fonds, désherbage).

- Traitement et rangement des documents.

- Préparation et animation d'accueils réguliers degroupes d'enfants, en lien avec les crèches, les écoles et le multi-accueil.

- Toute tâche nécessaire demandée selon les nécessités du service. « Retour partout ».

- Services dans les espaces publics.

- Participation à l'organisation et à l'animation des actions culturelles en direction de tous les publics (jeunesse, ados, adultes).

Missions ponctuelles :

- Toute tâche nécessaire demandée selon les nécessités du service, notamment les remplacements dans les bibliothèques du réseau.

Appartenance à un groupe ou des groupes de travail :

- Comité de lecture jeunesse

Votre profil

Formation

Formation :

Niveau Brevet minimum ou niveau Diplôme ABF,DUT Métiers du livres...

Savoir-faire :

- Connaissances de base de l'outil informatique
- Connaissances de base sur les bibliothèques
- Culture générale
- Intérêt pour la littérature de jeunesse

Savoir être :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'organisation

- Habilité manuelle et créativité
- Sens de l'accueil du public et de la communication
- Curiosité intellectuelle
- Bonne connaissance de la lecture publique
- Maitrise des techniques bibliothéconomiques

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Poste à 37h à temps complet

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 12 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance

Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%

Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)